



Judo en Seine

Inscription Judo 2021-2022

- CANTELEU

Le mercredi 8 et le vendredi 10 septembre de 17h30 à 19h

Reprise des cours à partir du lundi 13 septembre

- Le TRAIT

Inscriptions et reprise des cours le lundi 13 septembre

- YAINVILLE

Inscriptions et reprise le jeudi 16 septembre

- HENOUVILLE

Inscriptions et reprise le vendredi 17 septembre



Judo en Seine

☐ Dossier complet le / / ☐ Liste appel ☐ Liste adhérent ☐ Licencié ☐ site ☐ webmail

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022

NOM		PRENOM	
Sexe	M ☐ F ☐	Né(e) le	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Tél fixe		Tél portable	
email			
Ceinture		N° licence	
N° Sécurité Sociale			

Autorisation parentale pour les mineurs Je soussigné(e) père – mère – responsable légal autorise le représentant du club à prendre les dispositions nécessaires pour mon enfant en cas d'accident survenu en mon absence lors d'entraînements ou de compétitions. J'autorise mon enfant à quitter seul le dojo à la fin du cours Oui ☐ Non ☐	Droit à l'image J'autorise le club à utiliser des photos individuelles en situation de judo pour ses actions de communication et sur le site internet www.judoenseine.fr conformément à la législation en vigueur. Oui ☐ Non ☐ Adresse email J'autorise l'utilisation de l'adresse email indiquée ci-dessus afin de recevoir l'information du club (annulation d'entraînements, événements, convocations aux compétitions,...) Oui ☐ Non ☐ <i>L'adresse email indiquée est destinée exclusivement au club.</i>
Passeport sportif (à présenter à l'inscription) Je possède un passeport sportif FFJDA délivré le Oui ☐ Non ☐ Si non remplir une demande de passeport (à partir de poussin)	

A le	Signature
-------------------	------------------



Judo en Seine

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le présent règlement est en accord avec le règlement intérieur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

A – Inscription

Article 2 : Toute personne désirant pratiquer une activité proposée par le club Judo en Seine doit s'acquitter d'une cotisation. Cette cotisation comprend une licence fédérale (FFJDA) pour l'activité pratiquée. Ces activités sont : Judo et Eveil Judo.

Article 3 : Le dossier d'inscription se compose d'une fiche de renseignement ainsi que les pièces jointes indiquées sur cette fiche de renseignement. La fiche de renseignement doit être signée par le judoka ou son représentant légal si le pratiquant est mineur.

Article 4 : Le paiement de la cotisation est annuel. Il est possible de payer en déposant plusieurs chèques à l'inscription selon les modalités indiquées par Judo en Seine.

Article 5 : Toute année commencée est due. Le remboursement d'une partie de la cotisation pourra être autorisé par le Bureau de Judo en Seine sur demande écrite avec présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de déménagement. Les frais déjà engagés par le club, notamment la licence fédérale, ne seront pas remboursés. Le montant remboursé ou la décision de refus de remboursement sont sans appel.

Article 6 : L'adhésion à Judo en Seine n'est valide que lorsque l'ensemble du dossier est remis au secrétariat du club. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et l'accès du pratiquant à l'activité sera refusé.

Article 7 : Les parents des adhérents mineurs doivent obligatoirement autoriser le représentant du club à prendre les dispositions nécessaires d'urgence en cas d'accident pendant un entraînement ou les compétitions (appel des secours). Faute de cet accord explicite, l'inscription sera refusée. Ils doivent également indiquer un numéro de portable auquel ils sont joignables pendant les entraînements et les compétitions.

Article 8 : Les parents doivent obligatoirement indiquer sur la fiche d'inscription toute information médicale non confidentielle qui peut s'avérer importante en cas de problème (allergie à certains aliments ou médicaments, asthme, ...)

B – Discipline

Article 9 : Il est strictement interdit de monter sur le tatami en l'absence d'un professeur. Il est strictement interdit de monter sur le tatami tant que le professeur n'a pas invité les pratiquants à y monter.

Article 10 : Les parents sont responsables de leurs enfants

- 1) dans les couloirs et les vestiaires du club
- 2) avant le cours tant que le professeur n'a pas demandé aux enfants de monter sur le tatami
- 3) dès la fin de la séance même si les parents ont autorisé leur enfant à quitter seul le dojo, la responsabilité de Judo en Seine s'arrête à la fin de la séance.

Article 11 : Les parents des pratiquants mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur et de la tenue du cours avant de laisser leur enfant au dojo.

Article 12 : Les pratiquants doivent arriver suffisamment à l'avance pour se changer et être prêt à monter sur le tatami à l'heure du début du cours. Les parents doivent être présents à la fin du cours pour récupérer leur enfant sauf s'ils l'ont autorisé à quitter seul le dojo (autorisation sur la fiche d'inscription).

Article 13 : Le professeur pourra refuser l'accès au tatami à un pratiquant arrivé en retard.

Article 14 : Les pratiquants ne sont pas autorisés à quitter le tatami avant la fin du cours. Toutes les précautions «sanitaires» doivent être prises avant le début du cours.

Article 15 : Sauf autorisation exceptionnelle du professeur, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours.

C – Hygiène et comportement

Article 16 : Le pratiquant doit être dans un parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés. Le judogi doit être propre. Les judokates doivent porter un t-shirt blanc en dessous de leur judogi.

Article 17 : Les bijoux (bracelets, montres, colliers, barrettes, bagues, boucles d'oreille, piercing) sont interdits sur le tatami. Il est interdit de manger sur le tatami ou de mâcher du chewing-gum.

Article 18 : Tout pratiquant qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène se verra refuser l'accès au tatami.

Article 19 : Les judokas qui portent des lunettes de vue doivent obligatoirement les enlever pendant les combats et toutes les activités physiques où il y a un risque de casse ou de blessure. Les lunettes sont tolérées pendant les phases d'explication entre les exercices sous la seule responsabilité du pratiquant. Judo en Seine n'est pas responsable des bris de lunettes.



Judo en Seine

Article 20 : Des vestiaires sont à la disposition des pratiquants pour se changer. Afin d'assurer une bonne fluidité entre les cours se terminant et les cours qui vont commencer, il est demandé aux judokas de ne pas traîner inutilement dans les vestiaires. Les vestiaires ne sont pas une salle de jeu.

Article 21 : Des poubelles sont à disposition dans le dojo et les vestiaires. Leur utilisation n'est pas facultative.

Article 22 : Le pratiquant doit se déplacer obligatoirement en zoori ou en claquettes entre le vestiaire, les sanitaires et le tatami. Il est strictement interdit de se déplacer pieds nus en dehors du tatami, notamment dans les sanitaires.

Article 23 : Judo en Seine n'est pas responsable des pertes ou des vols dans l'enceinte des gymnases. Les objets trouvés sont stockés au secrétariat du club et peuvent être récupérés jusqu'à la fin de la saison sportive.

Article 24 : Dans l'enceinte du dojo, il est demandé aux judokas, aux parents et aux professeurs de respecter le code moral du judo à savoir: Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Amitié

Article 25 : Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement est répétitif ou dont le comportement est une gêne ou un manque de respect envers les autres pratiquants ou les professeurs pourra être exclu temporairement ou définitivement. Cette sanction sera prononcée par le Bureau du Club après audition des professeurs et du pratiquant.

D – Compétition

Article 26 : Les professeurs sont seuls habilités à engager les judokas dans les compétitions.

Article 27 : Il est de la responsabilité du pratiquant d'apporter son passeport sportif en compétition et de vérifier que celui-ci comporte les timbres de licence adéquats, le tampon du médecin autorisant la compétition pour la saison en cours et le grade signé par son professeur.

Article 28 : Lorsqu'un judoka a indiqué qu'il participe à une compétition à laquelle il est convoqué, il doit absolument prévenir son professeur dans les plus brefs délais en cas d'empêchement.

Article 29 : Les pratiquants et les parents peuvent s'organiser pour effectuer du covoiturage pour des déplacements en compétition. Le club n'intervient pas dans ce covoiturage et ne peut être tenu pour responsable en cas de retard à une compétition ou d'accident sur le trajet.

E – Examens de passage de grade

Article 30 : Les examens de passage de grade se déroulent habituellement au mois de mai et juin. Le contenu de l'examen est communiqué à l'avance au participant et correspond au programme étudié durant l'année. Il est de la responsabilité du judoka d'être présent lors des séances consacrées aux examens de passage de grade.

Article 31 : Un participant trop souvent absent durant l'année ou arrivé tard dans la saison ou dont les professeurs jugeront le niveau trop faible ne sera pas autorisé à passer l'examen.

Article 32 : La décision de l'examineur sur le résultat de l'examen est sans appel. En cas d'échec, les raisons de cet échec seront expliquées au judoka par l'examineur.

F – Informations

Article 33 : Il est demandé aux judokas ou à leurs parents de fournir une adresse email valide. Cette adresse sera utilisée pour communiquer de l'information sur les entraînements, les compétitions et la vie du club. L'adresse email n'est communiquée à aucun tiers extérieur hormis la FFJDA.

Article 34 : Le site Internet de Judo en Seine fournit régulièrement de l'information sur le club, les entraînements et les compétitions. Il est conseillé aux adhérents de consulter ce site Internet ou le profil Facebook du club.

Article 35 : Le présent règlement est affiché dans les locaux de Judo en Seine et peut être téléchargé sur le site www.judoenseine.fr

CONFIRMATION DE LECTURE

Date :

Nom et prénom du pratiquant :

Signature (faire précéder de la mention « pris connaissance »)

Nom et prénom du représentant légal :

Signature (faire précéder de la mention « pris connaissance »)



Judo en Seine

FICHE DE CONTACT

À METTRE OBLIGATOIREMENT DANS LE SAC DE VOTRE ENFANT

**En cas de problème ou d'urgence pendant l'entraînement,
Judo en Seine doit prévenir en priorité la personne indiquée ci-dessous**

Nom : _____

Prénom : _____

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (préciser) : _____

Numéro de téléphone : _____

**Si Judo en Seine n'arrive pas à joindre la personne ci-dessus,
les personnes ci-dessous peuvent également être jointes**

Nom : _____

Prénom : _____

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (préciser) : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom : _____

Prénom : _____

☐ Mère ☐ Père ☐ Autre (préciser) : _____

Numéro de téléphone : _____



Judo en Seine

PROTOCOLE SANITAIRE FFJDA

Applicable à partir du 9 août 2021

Textes de référence :

[Loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire](#)

[Décret du 7 août 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la crise sanitaire](#)

[Déclinaisons sanitaires applicables au sport à partir du 9 août 2021](#)

[Protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives du Ministère des Sports](#)

La pratique au sein des ERP X (établissements recevant du public couverts et clos) est autorisée avec contact pour les majeurs et pour les mineurs.

Recommandations sanitaires :

- Le port du masque est recommandé pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique : circulation dans le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, séquences théoriques, etc...
- Les flux de circulations dans les installations doivent permettre le respect des gestes barrières.
- Avant de monter sur le tatami, chaque judoka doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.
- Le travail en binôme constitué reste une modalité pédagogique à privilégier afin d'éviter d'importants brassages de population, tout comme la constitution de sous-groupes non poreux de 4 à 6 judoka pour les phases de randoris.
- Dans le cas des entraînements destinés aux sportifs de haut niveau, la constitution de sous-groupes d'entraînement non poreux doit être privilégiée. La liste des partenaires d'entraînement de chaque individu doit être facilement identifiable à tout moment.
- L'organisation des espaces doit être adaptée pour que les binômes en activité soient suffisamment séparés les uns des autres. Lors des phases de regroupements statiques (salut général, temps d'explication, etc...), les pratiquants doivent respecter une distanciation de 2 mètres entre chaque individu.
- Tout matériel pédagogique doit être utilisé de façon individuelle et désinfecté après chaque utilisation.
- Une attention particulière sera apportée à l'établissement de listes nominatives et horodatées de l'ensemble des participants. Pour toute organisation de manifestation, l'inscription préalable via l'extranet est fortement recommandée afin d'identifier les acteurs et de prévoir les flux.

Mise en place du Pass' sanitaire :

- A partir du 9 août 2021, le pass' sanitaire est obligatoire dans tous les équipements sportifs.
- Les modalités précises de ce qu'est le pass' sanitaire sont à retrouver sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Max BRESOLIN

Directeur Technique National par intérim

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

	Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux garder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.			
	Tu es : ☐ une fille ☐ un garçon			
	Ton âge : ans		OUI	NON
L'année dernière	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?			
	As-tu été opéré(e) ?			
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?			
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?			
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?			
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?			
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?			
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?			
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?			
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?			
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?			
	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?			
	Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?				
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?				
Te sens-tu triste ou inquiet ?				
Pleures-tu plus souvent ?				
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?				
Aujourd'hui	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?			
	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?			
	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?			
À faire remplir par les parents				
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?			
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?			
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)			

Si tu as répondu **OUI** à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

A RENDRE AU CLUB



PRISE DE LICENCE MINEURS

ATTESTATION QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM].....,
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR
(arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal.



Judo en Seine

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022 JUDO

Ce dossier contient :

• 1 fiche d'inscription • 1 règlement intérieur • 1 notice d'information sur le protocole COVID • 1 fiche contact	• 1 questionnaire de santé confidentiel • 1 attestation de questionnaire de santé
---	---

Afin de faciliter l'inscription, merci de remplir complètement le dossier et de l'imprimer avant de vous présenter au secrétariat du club.

Tout dossier incomplet sera refusé. Seuls les judokas ayant un dossier complet pourront participer aux entraînements.

À FOURNIR			
• La fiche d'inscription remplie LISIBLEMENT et signée • Le règlement intérieur signé + Fiche contact	• une attestation de questionnaire de santé		
• Pour les compétiteurs cadets et juniors mineurs uniquement : l'autorisation de contrôle anti-dopage			
Le règlement dans sa totalité : <table><tr><td> Canteleu - Hénouville 220 euros pour 1 adhérent 410 euros pour 2 adhérents du même foyer 570 euros pour 3 adhérents du même foyer 160 euros pour le groupe Eveil Judo </td><td> Yainville - Le Trait 150 euros pour 1 adhérent 280 euros pour 2 adhérents du même foyer 390 euros pour 3 adhérents du même foyer 120 euros pour le groupe Eveil Judo </td></tr></table> Paiement par chèque à l'ordre de Judo en Seine ou en espèces. Modalités de paiement en plusieurs fois possibles. Paiement possible par Coupons Sport et chèques Vacances ANCV, Pass'Jeunes 76 et Bons Temps Libres et Pass'Sport, Escarcelle aux loisirs pour les Cantiliens. Si vous n'avez pas encore reçu les différentes aides, merci de le signaler à l'inscription. Il vous sera demandé un chèque de caution du montant des aides qui vous sera rendu lorsque vous les aurez reçues.		Canteleu - Hénouville 220 euros pour 1 adhérent 410 euros pour 2 adhérents du même foyer 570 euros pour 3 adhérents du même foyer 160 euros pour le groupe Eveil Judo	Yainville - Le Trait 150 euros pour 1 adhérent 280 euros pour 2 adhérents du même foyer 390 euros pour 3 adhérents du même foyer 120 euros pour le groupe Eveil Judo
Canteleu - Hénouville 220 euros pour 1 adhérent 410 euros pour 2 adhérents du même foyer 570 euros pour 3 adhérents du même foyer 160 euros pour le groupe Eveil Judo	Yainville - Le Trait 150 euros pour 1 adhérent 280 euros pour 2 adhérents du même foyer 390 euros pour 3 adhérents du même foyer 120 euros pour le groupe Eveil Judo		



Judo en Seine

Canteleu Judo Club Horaires des cours Saison 2021/2022

Catégories	Année de naissance	Jours	Horaires
Eveil	2016-2017-2018	Mardi	17h30-18h30
Pré-poussins	2014-2015	Mercredi	16h30 – 17h30
		Vendredi	18h-19h
Poussins Benjamins 1	2012-2013 2011	Lundi	18h/19h
		mercredi	17h30-18h30
Benjamins 2 Et +	2010 ...	Lundi	19h– 20h30
		Mercredi	18h30-19h30
		vendredi	19h- 20h30

Tel : 07.86.97.66.85 - 07.86.70.36.23

Votre boutique spécialisée : DOJOMANIA - 36 Quai de Paris, 76000 Rouen - 02.35.14.95.63



Judo en Seine

Cotisation annuelle 2021-2022
CANTELEU – HENOUVILLE

	1 personne	2 personnes	3 personnes	Eveil judo
Licence	40€	80€	120€	
Cotisation	180€	360€	540€	
Remise famille		-30€	-90€	
TOTAL à régler	220€	410€	570€	160€
1^{er} versement	80€	140€	190€	60€
2^{ème} versement	70€	140€	190€	50€
3^{ème} versement	70€	130€	190€	50€



Judo en Seine

Cotisation annuelle 2021-2022

YAINVILLE – LE TRAIT

	1 personne	2 personnes	3 personnes	Eveil judo
Licence	40€	80€	120€	
Cotisation	110€	220€	330€	
Remise famille		-20€	-60€	
TOTAL à régler	150€	280€	390€	120€
1^{er} versement	50€	100€	130€	40€
2^{ème} versement	50€	90€	130€	40€
3^{ème} versement	50€	90€	130€	40€